

Pouvez-vous vous faire rembourser
des lunettes de soleil sans
ordonnance à titre de soins de la vue?

OUI

NON

L'utilisation abusive des garanties n'est pas toujours évidente. Connaître les dépenses admissibles peut vous aider à vous protéger et à protéger vos garanties.

Découvrez comment à
manuvie.ca/protegez.



 **Manuvie**